

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 5.

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les feuilles de Londres contiennent les dépêches
suivantes.

Berlin, lundi. — « Nous apprenons de St-Péters-
bourg, que l'Empereur de Russie, accompagné par
les grands-ducs Constantin, Nicolas et Michel, a
passé une grande revue de troupes et fait l'inspec-
tion des arsenaux et fortifications de Nicolaïeff le 26
du mois dernier — La grande-duchesse de Leuch-
temberg est revenue de Moscou à St-Pétersbourg. »

St-Pétersbourg, jeudi 27 septembre. — « Par
suite de la rareté de l'eau-de-vie nécessaire pour
l'armée, le gouvernement a ordonné son admission
franche de droit d'importation dans les gouverne-
ments de Katerinoslow, Kerson, Tauride et Bessa-
rabie. »

Nous recevons les dépêches télégraphiques sui-
vantes :

Trieste, mercredi 3 octobre. — « Des nouvelles
de Constantinople, en date du 24 septembre, an-
noncent que le contingent turc a dû partir le même
jour pour Varna. »

« Le bruit courait, dans la capitale de la Turquie,
que le maréchal Pélissier ne pousserait pas, pour
le moment, ses opérations dans l'intérieur de la
Crimée, et qu'il se bornerait à l'attaque des forts du
Nord de Sébastopol. Les troupes d'Eupatoria har-
celleraient, pendant ce temps là, l'ennemi, en fai-
sant des démonstrations. »

« Des troupes françaises étaient toujours atten-
dus à Varna. »

« Les nouvelles de Trébisonde vont jusqu'au 20
septembre. Elles apprennent que l'insuffisance des
provisions de bouche a rendu plus pénible la situa-
tion de la garnison de Kars. Mais on pense que le
froid empêchera les Russes de maintenir leurs cam-
pements, autour de la place, au delà du mois de
septembre. »

« Copenhague, jeudi 4 octobre. — La grande
Charte adoptée par les Chambres a été sanctionnée,

avec la Loi électorale, par le Roi, en conseil des
ministres. »

« Londres, jeudi 4 octobre. — La Banque d'An-
gleterre vient d'élever, de nouveau, le taux de l'es-
compte. En vertu d'une dernière décision, elle le
porte de 5 à 5 1/2 pour cent. »

« Les consolidés se négocient à 87 1/2. »

« Madrid, mercredi 4 octobre. — Dans la séance
d'aujourd'hui, on a donné lecture aux Cortès du
projet de loi fixant à 70,000 hommes le contingent
de l'armée espagnole pour l'année 1856. Les Cortès
ont, ensuite, approuvé un projet de loi contenant
des dispositions libérales relatives à l'admission des
refugiés politiques sur le territoire espagnol. » —
Havas.

Nous avons dit hier que l'Invalide russe avait,
dans son bulletin des opérations en Crimée, sauté
par dessus la journée du 8 septembre, en promet-
tant une relation séparée de cette journée.

En attendant cette relation, nous publions au-
jourd'hui, d'après un journal de Bruxelles, le docu-
ment suivant, émané du général Gortschakoff, que
ce journal a reçu de Saint-Pétersbourg.

Ordre du jour à l'armée du Midi et aux troupes de
terre et de mer en Crimée.

« Quartier-général, hauteurs d'Inkermann et
environs de Sébastopol, le 30 août/11
septembre 1855.

« Vaillants camarades,

« Le 12 septembre de l'année dernière, une
forte armée ennemie parut sous les murs de Sébas-
topol. Malgré sa supériorité numérique, malgré
l'absence des obstacles que l'art militaire aurait pu
lui opposer dans la ville, cette armée n'osa point
l'attaquer ouvertement (littéralement : par une force
ouverte), et entreprit un siège en règle. »

« Depuis, notwithstanding des moyens formidables dont
disposaient nos ennemis, recevant constamment par
leurs nombreux vaisseaux des renforts, de l'artillerie
et des munitions, tous leurs efforts ont échoué pendant
onze mois et demi devant votre bravoure et votre
fermeté. C'est un fait sans exemple dans les annales

militaires, qu'une ville fortifiée à la hâte, en vue
de l'ennemi, puisse tenir pendant si longtemps de-
vant une force dont les moyens d'attaque ont dé-
passé tout ce qui, jusqu'à ce jour, a pu être prévu
dans les calculs de ce genre. »

« Et avec de pareils et de si énormes moyens,
après les ruineux effets d'une artillerie de dimen-
sion colossale, continués pendant neuf mois, l'en-
nemi ayant eu fréquemment recours à des bombar-
dements prolongés de la ville, en lui lançant chaque
fois plusieurs centaines de mille coups, s'est con-
vaincu de l'inefficacité de ses efforts et s'est décidé
à prendre Sébastopol par un combat. »

« Le 6 juin, il s'élança à l'assaut de plusieurs côtés,
entra avec courage jusque dans la ville; mais vous
le repûtes avec intrépidité, et il fut refoulé sur tous
les points, de la manière la plus brillante. »

« Cet échec le força de revenir à la continuation
de son premier plan de siège, en multipliant ses
batteries et en augmentant l'activité de ses travaux
de tranchées et de mines. »

« Depuis le jour mémorable où vous avez re-
poussé son assaut, il s'est écoulé plus de deux mois
et demi, pendant lesquels, animés par les senti-
ments du devoir et de l'amour pour le trône et la
patrie, vous avez disputé héroïquement chaque ar-
chine de terre, en forçant l'assaillant à n'avancer
que pas à pas et à payer par des flots de sang et par
une perte incroyable de ses munitions, chaque
toise de terrain qu'il gagnait. »

« Dans cette défense opiniâtre, votre courage ne
faillit point; au contraire, il s'est élevé jusqu'au
plus haut degré de l'abnégation. »

« Mais si votre intrépidité et votre patience n'ont
pas de bornes, il en est dans la nature pour la pos-
sibilité de la défense. Au fur et à mesure qu'avan-
çaient les approches de l'ennemi, ses batteries s'é-
levaient de plus près. Le cercle de feu qui entourait
Sébastopol se rétrécissait de jour en jour et lançait
sur ses courageux défenseurs, de plus en plus loin
dans la ville, la mort et la destruction. »

« Profitant de la supériorité de son feu à la plus
courte distance, l'ennemi, après l'action renforcée
de son artillerie pendant 30 jours, qui coûtait à

FEUILLETON

LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

Cette idée, qui était dans les arrière-pensées de Lovel,
et que la jalousie suggérait à la rusée miss Helen, ne
s'était pas présentée au capitaine Blackheath, qui, quoi-
que très-défiant, savait néanmoins que s'il pouvait dis-
poser de la vie et de la fortune de ses complices, ils n'a-
vaient pas eux le même pouvoir, et qu'au besoin sa ven-
geance les atteindrait même hors de l'Angleterre, mais
elle frappa Meadows.

— Oh! oh! dit-il, l'Ecosse est trop près de Londres
pour que ce couple aille s'y cacher.... Et où irait-il?
Croyez-vous prudent d'aller en France avec ces dia-
mants?

M. Meadows parlait déjà comme s'il tenait le trésor de
la famille de Castres.

— Non pas, Meadows, mais on peut passer en Hol-
lande, vendre les diamants et s'embarquer pour l'Amé-
rique.

— Vous avez raison, Helen, c'est le seul parti à pren-
dre.

— Ne parlez pas ainsi, Meadows, vous tenteriez le
diable, s'il vous écoutait, mais vous manquez de bon
sens. Ces diamants ne sortiraient pas des mains de leur
légitime propriétaire.... Vous êtes aux trois quarts vo-

leur, Meadows, et vous oubliez la police dont vous fai-
tes partie. Si vous aviez du courage, vous seriez même
mieux placé dans la caverne du capitaine que dans les
bureaux de Bow-Street. Ne voyez-vous pas que tous les
agents de Londres sont sur pied, que New-Street est cer-
née de tout côtés, que Lovel a bien pu entrer chez M.
Parker, mais qu'il n'en pourra pas sortir, surtout avec
un coffret, quand même ce coffret ne serait pas plus
grand qu'un dé à coudre.

— Et le capitaine a permis à Lovel de tenter cette
aventure?

— Qui sait ce que pense le capitaine, répéta miss He-
len; d'ailleurs, Lovel, aidé par la jeune fille écossaise,
se croit sûr de réussir.

Il devenait clair aux yeux de l'agent que Lovel était un
enfant perdu, sacrifié par le capitaine aux dangers du
moment, mais il ne s'expliquait pas nettement l'animosi-
té de miss Helen contre un homme qu'elle aimait. C'é-
tait ce qu'il lui importait d'éclaircir.

— Allons, dit-il, je vois que je suis devancé, mes
collègues seront plus heureux que moi : je n'aurai pas les
mille livres sterling.

— Vous comptez donc pour rien, Meadows, ce que je
viens de vous apprendre? Vos collègues pourront bien
s'emparer de Lovel, mais vous, vous tenez, grâce à moi,
le fil de toute l'affaire, depuis la soustraction de la lettre
par Snail, à Post-Office, jusques au contenu de cette let-

tre et même jusqu'à l'arrivée à Londres du gentleman
français. Que vous faut-il de plus?

— Il faut que je sache pourquoi vous n'avez pas pré-
venu Lovel?

— Je vous ai dit que son règne était fini, Meadows,
pourquoi oubliez-vous mes paroles?

— Parce qu'il y a loin du fait de quitter un amant à
celui de livrer sa tête.

— Je ne le quitte pas, Meadows, c'est lui qui me
quitte.

— Lovel est perdu si nous ne le prévenons pas.

— Je l'ai prévenu, il est aveugle, ou, pour mieux
dire, son cœur est fermé pour moi.

— Il sera à Newgate cette nuit même.

— Je ne suis point ici pour autre chose, Meadows.

— Il y a vingt ans que pas un prisonnier ne s'est
échappé de Newgate.

— Je le sais.

— Et Newgate conduit à Tyburn.

— Je l'aime mieux à Tyburn qu'à Aberfoil avec son
Ecosse.... Voyons, Meadows, vous refusez de gagner
mille livres?

— Au contraire,.... nous partagerons, miss Helen.

— Je vous ai dit que non; je ne veux pas un penny.

— Alors je partagerai avec le capitaine.

— Comme il vous plaira.

— Eh bien! c'est convenu.

notre garnison de 500 à 1,000 hommes par jour, commença ce bombardement d'enfer de ses engins en nombre infini et d'un calibre inconnu jusqu'à nos jours, qui détruisaient nos défenses, déjà réparées pendant les nuits, à grande peine et au prix de pertes considérables, sous le feu incessant de l'ennemi. L'ouvrage principal, la redoute Korniloff, sur le monticule Malakoff, la clé de Sébastopol, comme point dominant toute la ville, avait éprouvé des dommages considérables et irréparables.

» Continuer, dans ces circonstances, à défendre le côté méridional eût été exposer tous les jours nos troupes à un meurtre inutile, et leur conservation est, aujourd'hui plus que jamais, nécessaire à l'Empereur et à la Russie.

» Par ces raisons, ayant la douleur dans l'âme, mais en même temps avec une pleine conviction, j'ai résolu d'évacuer Sébastopol et de faire passer nos troupes au côté nord, tant par le pont construit à l'avance sur la baie, qu'au moyen des embarcations.

» En attendant, l'ennemi voyant, le 27 août (8 septembre), à 10 h. 1/2, devant lui les ouvrages à demi-ruinés, et la tour Korniloff avec ses fossés comblés, entreprit un assaut désespéré, d'abord sur les bastions n° 2, Korniloff et le n° 3, et, après environ trois heures, sur le bastion 5 et les redoutes Belkin et Schwartz.

» De ces six attaques, cinq ont été repoussées glorieusement. Quelques-uns des points attaqués, comme celui du bastion n° 2, sur lequel l'ennemi avait réussi à faire transporter par des ponts volants des canons, après avoir passé de mains en mains, à plusieurs reprises, nous restèrent finalement. Mais la redoute Korniloff, plus ruinée que les autres par le bombardement, fut prise par les Français, qui dirigèrent sur elle plus de 30,000 hommes, et n'a pu être reprise après les grandes pertes que nous avons éprouvées au commencement du combat; car il aurait fallu monter, au milieu des décombres et du désordre de toutes les bâtisses, une très-rude pente du monticule, et puis passer par une digue étroite par-dessus un fossé profond de l'arrière-face occupée par les Français. Une pareille entreprise aurait pu ne pas nous permettre d'atteindre le but proposé, et elle nous eût coûté, sans le moindre doute, des pertes incalculables.

» Cette tentative était d'autant plus inutile que, par les raisons susmentionnées, j'étais déterminé à quitter la ville. Ainsi, comme le succès de l'ennemi se bornait à la seule prise de la redoute de Korniloff, j'ordonnai de n'entreprendre aucune attaque de cette redoute et de rester devant elle pour s'opposer à toute continuation de l'attaque de l'ennemi sur la ville même, ce qui fut exécuté, malgré tous les efforts des Français pour arriver au-delà de la gorge de la redoute.

» A l'approche l'obscurité, les troupes reçurent l'ordre de se retirer d'après les dispositions prises d'avance.

» Les exemples de bravoure que vous avez donnés dans cette journée, vaillants camarades, ont fait naître chez l'ennemi lui-même une telle estime, que, malgré l'observation qu'il a dû faire de notre retraite par l'explosion de nos mines (littéralement : caveaux à poudre), effectuée par nos troupes au fur et mesure qu'elles abandonnaient nos lignes de dé-

fense, il ne les a non-seulement pas poursuivies en colonnes, mais s'est abstenu même de faire agir son artillerie, ce qu'il aurait pu faire impunément.

» Vaillants camarades ! il est douloureux, il est dur de laisser à l'ennemi Sébastopol; mais souvenez-vous du sacrifice que nous fîmes sur l'autel de la patrie en 1812. Moscou valait bien Sébastopol, nous l'abandonnâmes après l'immortelle bataille de Borodino. La défense de Sébastopol, pendant trois cent quarante-neuf jours, est supérieure à Borodino. Mais une fois dans Moscou, ce fut un amas de pierres que les ennemis conquièrent dans cette grande année de 1812. De même ce n'est pas Sébastopol que nous avons laissé, mais les ruines enflammées de la ville, que nous avons incendiées nous-mêmes, ayant gardé l'honneur de la défense, de telle sorte que nos arrière-petits-fils pourront en transmettre le souvenir avec orgueil à la prospérité la plus reculée.

» Sébastopol nous tenait enchaînés à ses murs; avec sa chute nous acquérons la mobilité, et une nouvelle guerre commence, la guerre de campagne, celle qui va à l'esprit du soldat russe. Montrons à l'Empereur, montrons à la Russie que cet esprit est toujours le même qui inspira nos ancêtres dans notre lutte mémorable et patriotique. Quel que soit le lieu où l'ennemi se montre, nous lui présenterons nos poitrines et nous défendrons notre terre nationale comme elle a été défendue en 1812.

» Vaillants guerriers des forces de terre et de mer, au nom de l'Empereur, je vous remercie de votre courage sans exemple, de votre fermeté et de votre constance pendant ce siège de Sébastopol.

» Je crois de mon devoir d'exprimer tout particulièrement ma reconnaissance à vos chefs courageux :

» Au général aide-de-camp comte Osten-Sacken, qui a commandé pendant neuf mois la garnison; aux lieutenants-général Chepeleff, Pacoloff, Semiaska; aux vice-amiraux Novosilsky et Pamphiloff, aux généraux-majors, Martineau, Pichelstein Lisenko I^{er}, à l'aide-de-camp général Ouroussoff; Schultze, Khroustcheff, Gdavou, Sabachinsky, Scheideman, au prince Wassilchikoff et à Tottleben, tous deux à la suite de l'empereur; aux colonels Kostianiloff II, Hennerich, Gardner; aux capitaines Korine, Mikriouko, Perelechine I, Perelechine II; au lieutenant-colonel Zimmermann; aux capitaines-lieutenants Hlinski, Tchebicheff, et à tous les officiers qui ont participé au siège.

» Les limites de cet ordre du jour ne me permettent pas d'y insérer les noms de beaucoup d'autres généraux et officiers auxquels appartient plus ou moins l'honneur d'avoir participé au grand acte de la défense de Sébastopol; mais chacun d'eux a acquis des droits à la reconnaissance du souverain et de la patrie.

» Je me bornerai à nommer les principaux collaborateurs parmi ceux qui n'appartiennent pas à la garnison : le chef des officiers de l'état-major des troupes qui me sont confiées : l'aide-de-camp général Kotzebue; lieutenant-général Serjoupowsky-Bachmeyer; Orchakoff, Boutourlin; général-major Kryjanowski. Le lieutenant-général du corps des ingénieurs a rendu un service essentiel par l'excellente construction du pont sur la baie qui a assuré la retraite des troupes.

» En exprimant ainsi la reconnaissance qu'ont

mérité vos dignes chefs, restés parmi les vivants, honorons, camarades, la mémoire de ceux qui sont tombés avec honneur pour la foi et la patrie, sur les remparts de Sébastopol.

» Rappelons les noms immortels de Nakhimoff, Korniloff et Istomine, et adressons nos prières au Tout-Puissant pour qu'il leur accorde la paix et éternise leur mémoire comme un exemple aux générations futures des Russes ! »

(Constitutionnel.)

On écrit de Sébastopol, le 19, au *Moniteur de la Flotte* :

Les ruines commencent à se déblayer, les maisons dressent de nouveau leurs toits au-dessus des décombres, les rues se débarrassent peu à peu des barricades monstres qui les obstruaient, en formant des zigzags qui auraient peut-être rendu une guerre des rues fort meurtrière aux assaillants. Enfin Sébastopol se francise. Dans une semaine d'ici, ce sera comme une sous-préfecture d'un de nos départements. Les réverbères vont reprendre leur service; les rues seront rebaptisées et représenteront aux touristes, militaires et autres, des noms fertiles en glorieux souvenirs. Déjà nos marins appellent *porte Napoléon* une immense brèche faite aux ouvrages russes établis jadis en face de notre terrible batterie navale, et qui conduait à la ville.

Mais que de métal on ramasse ici ! bronze, fer, projectiles de toute espèce; tout cela jonche le terrain d'une manière inégale, en suivant certaines directions, et, par exemple, du côté du port, on trouve comme des courants de projectiles; c'est absolument la promenade de la lave d'un volcan, tant le sol en est littéralement couvert. Dans d'autres directions plus rares, on n'en rencontre presque pas, ce qui prouve avec quelle précision notre tir a été dirigé.

On continue la pêche des canons et des débris de bâtiments dans le fond du port et dans les docks, malgré les quelques obus qu'expédient de temps à autre les Russes de leurs batteries du Nord. On a extrait jusqu'à des barils de poudre, mais la *fer-vaille*, comme disent nos soldats, domine; et si notre Empereur veut élever sur la place de la Concorde, à la place de cet ennuyeux obélisque, une colonne analogue à celle de la place Vendôme, nous trouverons ici amplement de quoi fournir à sa construction. J'espère bien alors qu'on l'appellera la *Tour Malakoff*; ce nom-là est digne de trouver place entre l'Arc-de-Triomphe des gloires de l'Empire et le palais du glorieux successeur de Napoléon I^{er}.

On disait ici d'abord, après la prise de Sébastopol : « La marine n'aura plus rien à faire. »

Cette opinion n'a pas été long-temps sans recevoir un complet démenti des faits. Qui continuera donc, sinon la flotte, à approvisionner l'armée de personnel et de matériel, à éclairer et à suivre ses mouvements; en un mot, être à la fois l'avant-garde et l'arrière-garde de nos braves troupiers ?

Je vous ai déjà annoncé, et je vous dirai peut-être positivement, avant de fermer cette lettre, que notre escadre va porter des troupes expéditionnaires sur un point dont la désignation définitive est encore un secret.

On croit, et je puis en parler sans indiscretion, puisque le télégraphe vous en aura informé quand

— Bon Meadows ! Bien parlé. Je vous quitte. Je ne suis restée que trop longtemps chez vous. Le capitaine m'attend.... Vous dînez tout seul à Kings-Head.

Miss Helen remit son chapeau sur sa tête, noua avec soin les rubans et disparut comme une ombre.

VIII. — THE WELCH RABBIT'S-TAVERN.

Le pacte secret qui liait le policeman Meadows au capitaine Blackheath n'était pas le résultat de l'avidité seule, il s'y mêlait autant de crainte que d'amour du lucre. Le capitaine, homme résolu, actif, dissimulé; ami douteux et ennemi implacable, ne pardonnait jamais une trahison ni une maladresse. Si la bohémienne agissait véritablement par son ordre, rien de mieux, mais la chose était douteuse. Miss Helen paraissait pleine de fureur et de jalousie, elle aimait ce Lovel qui la trahissait, et probablement elle-même trahissait le capitaine, pour se venger d'un amant infidèle; alors, il fallait prévenir le capitaine et sacrifier, non pas Lovel, mais miss Helen : c'était pénible, pour un homme à qui la bohémienne ne déplaisait pas.

Il eut recours à sa bouteille de rhum.

— Allons, se dit-il, en s'asseyant devant son bureau, et en plaçant sous ses deux yeux le bec ébréché d'une plume, il faut prendre un parti; miss Helen ne m'aime pas; tant que ce coquin de Lovel vivra, elle courra après lui, et, quand on l'aura suspendu à une corde, elle me regardera comme son bourreau.

Il fit couler sur ses lèvres quelques gouttes de rhum, qui restaient encore dans son verre :

— Non, dit-il, elle ne m'aimera jamais.

L'agent de police se mentait à lui-même; jeune et d'une figure agréable, habitué d'ailleurs à disposer en maître des pareilles de miss Helen, et se regardant comme très-au-dessus de la Bohémienne, il croyait, au fond du cœur, n'avoir qu'à dire un mot pour lui faire quitter Lovel et se l'attacher; mais ce mot, il n'osait pas le dire, parce qu'il connaissait le caractère violent et résolu de la jeune fille, qui l'aurait dominé. Pour se lier avec miss Helen, il fallait rompre avec le capitaine ou avec le bureau de Bow-Street; Helen n'aurait pas supporté qu'il vendit le soir ses associés du matin, et, comme elle était Bohémienne, c'est-à-dire ennemie naturelle de tout ordre légal et habituée à vivre de déprédations, elle aurait certainement entraîné M. Meadows à quitter tout-à-fait le service du lord-maire pour faire partie de la troupe du capitaine, ce qui ne s'était jamais vu jusque-là : les voleurs s'amendent et se font espions, un espion ne se met jamais en révolte ouverte avec la Société, il ne l'ose pas : ses nouveaux affiliés n'auraient point de confiance en lui. Meadows manquait aussi du courage nécessaire pour se soustraire au pouvoir du capitaine. Il prit donc la résolution de dénoncer miss Helen au capitaine, d'avertir celui-ci du danger que courait son agent Lovel et enfin d'instruire le

lord-maire des révélations qu'il venait de recueillir; ainsi l'agent de police trompait tout le monde, servait deux pouvoirs ennemis et perdait la malheureuse qui l'avait instruit.

C'était le beau idéal de la trahison et de la lâcheté.

Meadows se mit à l'œuvre, et, son rapport achevé, il le prit sur lui, et avant de le déposer à Bow-Street, il crut prudent de voir le capitaine, qu'il convenait de prévenir d'abord, si par hasard miss Helen l'avait trompé.

Tous les quartiers de Londres abondent en places, nommées *squares*, au milieu desquelles sont de petits enclos fermés de grilles et plantés d'arbres qui s'élèvent sur un gazon uni et d'une verdure luxuriante; les propriétaires d'alentour entretiennent avec soin ces lambeaux des parcs et y envoient jouer leurs enfants. Ces oasis reposent l'œil fatigué de la couleur noirâtre des maisons. La cité Trévise, à Paris, peut donner une idée de ces squares nombreux.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 4 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 65 cent. — Fermé à 64 45.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 90 50.

BOURSE DU 5 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 63 85.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 90.

ma correspondance vous arrivera, que c'est du côté d'Eupatoria que cette expédition se dirigerait.

Ce qui rendrait vraisemblable cette diversion, c'est que les 15 à 20,000 Turcs établis là ne peuvent rien faire de sérieux; ajoutez-y 15 à 20,000 hommes de troupes françaises, et surtout de la cavalerie, alors vous pourrez prendre l'offensive, et pas un des convois russes venant de Perekop ne pourra passer.

Où, lâchez un peu notre cavalerie, si admirablement menée par les généraux Moris et d'Arbouville, et vous verrez ce que deviendront les fourrages et les vivres de l'armée russe.

Songez que notre cavalerie, qui est superbe, et n'a pas encore pu donner sérieusement depuis son arrivée en Crimée, a un arriéré à solder avec les Moscovites; aussi hommes et chevaux rongent leur frein. Gare aux Cosaques, à la première occasion! Ils passeront un vilain quart-d'heure.

L'amiral commandant en chef vient de décider que les marins congédiés de l'escadre rentreraient en France.

Le *Valmy* ramènera de Crimée en France les matelots congédiés appartenant aux 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements maritimes; le *Marengo*, ceux des 4^e et 5^e. La frégate la *Sirène* recevra les autres.

Il vient d'être décidé que le camp des marins à terre sera licencié. On désarme les batteries, et les marins seront mis, pour rentrer en France, sur divers bâtiments de l'escadre.

La batterie flottante la *Lave*, commandant Cornulier, est arrivée hier de France. Elle est entrée dans Strelitzka, remorquée par le *Phlégéton*, au milieu des bombes et des obus que lui a tirés le fort Constantin.

Les vaisseaux l'*Ulm* et le *Jean-Bart* ont embarqué des troupes hier et fait route ce matin pour Eupatoria. L'expédition entière a pris la mer; l'amiral est parti, remorqué par le *Phlégéton*.

Depuis quelques jours les vents de N.-O., qui soufflaient avec violence, ont moli et la mer est devenue calme. Cette circonstance facilitera le débarquement toujours si difficile des troupes à Eupatoria et principalement de la cavalerie.

FAITS DIVERS.

Sur la proposition de S. A. I. le prince Napoléon, président de la Commission impériale, la clôture de l'Exposition universelle de l'Industrie et des Beaux-Arts a été définitivement arrêtée au 15 novembre prochain.

La distribution des récompenses décernées aux exposants par le jury aura lieu le même jour. Cette décision, en prolongeant de quinze jours l'Exposi-

tion, lui donne la durée de six mois, fixée par le décret impérial qui l'avait instituée. On se rappelle que l'ouverture a eu lieu le 15 mai dernier.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice assisteront à cette solennité. L'Empereur fera lui-même la distribution des récompenses. — Havas.

« Un de nos plus intelligents ingénieurs, M. Ferdinand Bouquié, nous communique un projet d'assèchement du port de Sébastopol qui nous paraît mériter une étude sérieuse. Suivant ce projet, on pourrait établir entre les forts Saint-Nicolas et Alexandre, c'est-à-dire à l'entrée de la rade, un barrage destiné à retenir l'eau de la mer, et employer la force motrice d'une partie des vaisseaux à vapeur des flottes alliées pour vider le port. Il serait facile ensuite d'en extraire le matériel et de remettre à flot les nombreux vaisseaux coulés par les Russes et qui ont une valeur considérable.

« Cette opération, qui peut paraître gigantesque, au premier aperçu, serait cependant fort simple. En admettant que la superficie du port de Sébastopol soit de 560,000 mètres, et sa profondeur moyenne de 10 mètres, on voit qu'il y aurait à en extraire 56 millions de mètres cubes d'eau; or, les flottes alliées ont à leur disposition plus de 12,000 chevaux de force, dont une partie pourrait être appliquée à mouvoir des vis sans fin ou des pompes.

« Un travail analogue, mais plus considérable, le dessèchement de la mer de Harlem a été accompli, de nos jours, par l'emploi de moyens beaucoup moins puissants. La superficie du lac de Harlem est de 18,000 hectares, et sa profondeur moyenne de 3 mètres 21 centimètres. La masse des eaux à extraire, en y ajoutant les eaux pluviales ou provenant des infiltrations, s'élevait à plus de 830 millions de mètres cubes. Le tout fut épuisé en moins de vingt mois par trois machines ayant ensemble moins de 1,100 chevaux de force. On voit tout de suite, par ces chiffres, que l'assèchement du port de Sébastopol pourrait être opéré en quelques semaines et avec une dépense très-minime, comparativement au résultat à obtenir. » — Havas.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La dépêche suivante a été affichée hier vendredi à la Bourse:

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

(Dépêche du 1^{er} octobre.)

Le *maréchal Pélissier au Ministère de la guerre.*

« Un brillant combat de cavalerie a été livré, le 27 septembre, à Koughie, cinq lieues nord-est d'Eupatoria, dans lequel la cavalerie russe du général Korff a été défaite par celle du général d'Allonville.

« Six pièces de canon, douze caissons, une forge de campagne avec leurs attelages, 160 prisonniers, dont un officier, et 250 chevaux de hulus sont restés entre nos mains.

« L'ennemi a laissé cinquante morts sur le champ de bataille, parmi lesquels le colonel Andreowski.

« Nos pertes sont minimes: 6 tués et 27 blessés.

« Karakouchi, dont il est question dans la dépêche du *maréchal Pélissier*, est situé sur la route d'Eupatoria, et va rejoindre la grande route de Perekop à Simféropol. Karakouchi n'est qu'à trois milles du point de jonction des deux routes. On voit par là toute l'importance du combat dont le *maréchal Pélissier* rend compte. C'est la grande voie de communication de leur armée avec Perekop que les Russes sont obligés déjà de défendre contre l'avant-garde des alliés. — L. Boniface. — (Constitutionnel.)

CHRONIQUE LOCALE.

M. Michelet, inspecteur primaire de l'arrondissement de Segré, est nommé inspecteur de l'arrondissement de Saumur.

M. Vallienne, inspecteur primaire de l'arrondissement de Saumur, est nommé inspecteur de l'arrondissement de Segré.

Publications de mariages du 30 septembre.

Pierre Grolleau, garçon boucher, et Félicité Verneau, couturière, tous deux de Saumur.

Charles Morin, négociant, de Saumur, et Léonide-Joséphine Gartais, propriétaire, de Nantes.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Maison centrale de Fontevault.

ADJUDICATION d'une fourniture de 1,000 quintaux métriques de blé, à livrer à la maison centrale de Fontevault.

Le Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur, donne avis que, le samedi 27 octobre 1855, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, son délégué, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication de la fourniture de 1,000 quintaux métriques de blé, provenant de la récolte de 1855, à livrer à la régie économique de la maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3^e division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la maison centrale de Fontevault.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

TROIS MORCEAUX

de
Terre Labourable,
Situés communes de Saint-Clément-des-Levées et des Rosiers,

A VENDRE

Par adjudication publique, aux enchères, à titre de LICITATION, Par le ministère de M^e GUÉRIN, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé,

A LA MAIRIE DES ROSIERS
Le dimanche 28 octobre 1855, à midi.

DÉSIGNATION

DES TROIS MORCEAUX DE TERRE
A VENDRE :

Le premier, situé au canton de Mol-lay, commune de Saint-Clément-des-Levées, contenant environ 16 ares 50 centiares, joignant au levant M. Gautier et M^{me} Fardeau, au midi M^{me} Mau-point, au couchant Charruau, au nord les communaux de Saint-Clément; mise à prix, 520 francs, ci . . . 520 fr.

Le second, situé au lieu dit la Planche-des-Rogerois, canton des Champillons, commune des Rosiers, contenant environ 13 ares 75 centiares, joignant au levant Louis Liron, au midi un cours d'eau, au couchant Beaugeon, au nord de Frou; mise à prix, 450 francs, ci . . . 450

A reporter. . . 970

Report. . . 970 f.

Le troisième et dernier morceau, situé au canton des Bardineaux, même commune des Rosiers, contenant 15 ares, joignant au levant M^{lle} Barbot, au midi Victor Delaunay, au couchant Charles Dron, au nord M. Rondeau; mise à prix, 550 francs, ci . . . 550

Total des mises à prix réunies, 1,520 francs, ci . . . 1,520 f.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le 28 juillet 1855, enregistré, signifié à avoué et à partie; lequel jugement commet ledit M^e Guérin, notaire, pour procéder à ladite vente;

A la requête du sieur Jean-Pierre Roulleau, marinier, demeurant commune de Saint-Clément-des-Levées, ayant pour avoué constitué M^e Che-deau, avoué, demeurant à Saumur, d'une part;

Contre le sieur Pierre Gassuan, marinier, demeurant aussi commune de Saint-Clément-des-Levées, « en sa » qualité de tuteur de Constant Eugène-Moise Roulleau, frère du pour-suisvant, tous deux héritiers de feu » Jean-François Roulleau, et Jeanne » Marie Meignan, sa femme, leurs » père et mère, et de Jeanne-Françoise » Roulleau, leur sœur; » ledit sieur Gassuan, ayant pour avoué constitué M^e Coulbault, avoué, demeurant à Saumur, d'autre part;

En présence du sieur Pierre-Joseph Piau, marinier, demeurant aussi à Saint-Clément-des-Levées, « en sa qua-

lité de subrogé-tuteur dudit mineur » Constant-Eugène-Moise Roulleau »

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles ladite vente aura lieu a été dressé par ledit M^e Guérin, notaire, et se trouve déposé en son étude: s'adresser à lui pour en prendre communication.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 1^{er} octobre 1855.

(514) CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

PURGE

des hypothèques légales.

Suivant contrat reçu par M^e Hudault, notaire à Fontevault, qui en a gardé minute, et M^e Duterme, notaire à Saumur, le 16 août 1855, enregistré, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 26 du même mois, vol. 257, n^o 48;

Le sieur François Aubineau, tailleur de pierres, demeurant commune de Cabrières, canton de l'Isle, département de Vaucluze,

A vendu, avec toutes les garanties de droit,

A M. Jean Pinard, gardien sous-chef à la Maison Centrale de Fontevault, et à dame Estelle-Scholastique Littré, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Fontevault, présents audit contrat, et qui ont accepté,

Les immeubles ci-après désignés, situés au canton de l'Abbaye, commune de Fontevault, savoir: 1^o 17 ares

34 centiares de terre, affiés d'arbres fruitiers, joignant au levant François Hersant, du midi le cimetière de Fontevault, du couchant la dame Pierre Porcher, avec les auteurs de laquelle ils ont été partagés, et du nord le chemin; 2^o 91 centiares de terre, affiés de pruniers, joignant du levant Pierre Ernout, du midi le susdit chemin, du couchant et du nord Victor Gautier; 3^o et 2 ares 21 centiares de terre, autrefois en vigne, joignant du nord Victor Gautier, du midi et par le dessous Boulard, du couchant ce dernier.

Ainsi, au surplus, que ces immeubles se poursuivent et comportent, sans exception ni réserve, et sans garantie de mesure, la différence fût-elle de plus d'un vingtième.

L'époque d'entrée en jouissance desdits biens, par M. et M^{me} Pinard, a été fixée et indiquée à partir du jour dudit contrat du 16 août 1855.

La vente a été faite moyennant la somme de quatre cents francs de prix principal que M. et M^{me} Pinard se sont solidairement obligés de payer au vendeur, en l'étude dudit M^e Hudault, notaire, aussitôt après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge légale, lesquelles ils sont obligés de remplir dans un délai de quatre mois à partir du jour du contrat, sans intérêts jusque-là;

Et, en outre, à la charge entr'autres par M. et M^{me} Pinard, qui s'y sont obligés: 1^o de payer les impôts dus sur lesdits biens immeubles à partir du 1^{er} janvier 1855; 2^o de supporter toutes les servitudes passives, apparentes ou occultes, dont ils peuvent être tenus, sauf à avoir droit à celles actives,

le tout à leurs risques et périls; 3° et de payer les coûts et droits du contrat de vente.

Les précédents propriétaires des biens vendus, dénommés au contrat de vente, sont: 1° Ledit sieur Aubineau, tailleur de pierres, demeurant commune de Cadrières, canton de l'Isle, département de Vaucluse, vendeur; 2° Jeanne Fleury, veuve de Joseph Aubineau, propriétaire, demeurant commune de Fontevraut, mère du vendeur; 3° et ledit Joseph Aubineau, décédé à Fontevraut où il demeurait, il y a environ trente ans, père du vendeur.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant gréver les biens immeubles acquis par M. et M^{me} Pinard, dudit s^r François Aubineau, et ci-dessus désignés, ils ont, en leur qualité d'acquéreurs desdits immeubles, fait déposer une copie collationnée du contrat d'acquisition dont l'extrait précède, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le 29 septembre 1855, enregistré, et par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du 2 octobre présent mois, enregistré, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal civil de Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, ils feront publier cette notification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M. et M^{me} Pinard, sus-nommés, ont constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le 3 octobre 1855.
(515) CHEDEAU.

CONTINUATION
DE LA
VENTE PAR ADJUDICATION
DE TERRES ET VIGNES,
Situées dans la commune des Ulmes,
Dépendant de la succession
DE M. JEAN-BAPTISTE TRETON,
En l'étude de M^e DUTERME, notaire
à Saumur,
Le dimanche 7 octobre 1855, à midi
précis.

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON NEUVE,

Située à Saumur, grande rue Saint-Nicolas, n° 83, élevée d'un soubassement, d'un rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^e étage et grenier; cour, jardin, écurie, remise, serre et vastes servitudes.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. — Il y aura toute facilité pour les paiements.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,

1° Une TRÈS-JOLIE MAISON, appelée la Martinière, située commune de Saint-Martin-de-la-Place, sur le bord de la Levée, composée de bâtiments de maîtres, bâtiments de servitudes, deux jardins potagers, jardin anglais, pré et pâture; le tout se tenant d'un hectare quarante-un ares dix-huit centiares.

2° Deux MORCEAUX DE TERRE, contenant environ soixante-onze ares cinquante centiares, situés même commune.

S'adresser à M^e MANDIN, notaire à Doué, ou à M. GOULARD père, propriétaire audit lieu. (518)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

Le lundi 8 octobre 1855, à midi, en l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, il sera vendu, par adjudication,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, composée d'un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, porche, cour, atelier, cave et autres dépendances.

On pourrait traiter avant l'adjudication, en s'adressant à M. et M^{me} CHEVALIER-TOURANGEAU, qui en sont les propriétaires, ou à M^e DION, notaire.

Cette maison peut convenir soit à un négociant, soit à un rentier. (468)

Etude de M^e CHASLE, notaire à
Saumur.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ

DES PETITS-MANS

Située au village de Passay, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), à 2 kilomètres de Montreuil.

Contenance, 37 hectares 29 ares 78 centiares.

Conditions avantageuses pour la vente en détail.

S'adresser à M^{me} BALLU, Armand, propriétaire du domaine, y demeurant.

Où à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (487)

A VENDRE
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Sise à Munet, dans une position magnifique,

Consistant en maison de maître, logement de fermier, terres, vignes et bois. Le tout contenant 15 hectares.

S'adresser à M. SALLÉ, propriétaire, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

Etude de M^e CHASLE, notaire à
Saumur.

A VENDRE
En totalité ou en détail,
LA MOITIÉ DU

CLOS DE VIGNE

DE LA MALIGNIE,

Situé au bourg de la commune des Ulmes, entouré de murs de clôtures.

La portion à vendre, vers le levant du clos, contient 2 hectares 40 ares 80 centiares.

Elle sera divisée par lots de 22 ares, ayant tous une façade sur le chemin de la Rue à l'Eglise.

Plusieurs lots pourront être réunis. S'adresser, pour traiter, à M^{lle} Sophie ROUSSEAU, de Ron, propriétaire du clos.

Où à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (486)

A VENDRE
TROIS PRÉS

EN BONNE QUALITÉ

Appartenant à M. Octave PERSAC, de Nantes.

L'un, contenant 44 ares, est situé dans la prairie de Munet, et joint d'un côté la Charèse qui conduit au pont de Chacé, et de l'autre côté M. Mesnet.

Le second, contenant 26 ares, est situé dans la prairie de la Motte, et joint d'un côté M. Valois, et d'autre côté les représentants Foucher.

Et le troisième, contenant 1 hectare 88 ares, joignant d'un côté M. de Brézé, et d'autre côté Talvard, est situé dans la même prairie; le tout commune d'Arlandes.

Ces prés se vendront en totalité ou par lots et à l'amiable, par M. MILLON-GUITARD, géomètre à Saumur, en son cabinet, à dix heures du matin, le samedi 13 octobre et jours suivants. (On pourra aussi s'adresser à M^e DUTERME.)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE
en détail,

Le dimanche 14 octobre 1855, à midi, au château de Boumois,

et les samedis et dimanches suivants,

LE DOMAINE DE

BOUMOIS

Situé commune de Saint-Martin-de-la-Place, canton nord-ouest de Saumur, à 6 kilomètres de cette ville, vallée de la Loire, consistant en :

1° Le Château de Boumois, avec les servitudes, jardins, parc, douves, quétiers, avenues, futaie et dépendances, formant les réserves du propriétaire, d'une contenance de..... 10 66 54

2° La ferme des Petits-Graviers, composée de bâtiments, cours, jardins, prés, terres labourables, exploitée par M. Guessard, le tout contenant..... 17 40 25

3° La ferme des Grands-Graviers, exploitée par M. Dutertre, d'une contenance de..... 11 90 80

4° La ferme des Mares, affermée à M. Martineau, et contenant..... 13 94 47

5° La ferme du Bout-de-Boumois, exploitée par Chalopin, contenant..... 8 86 99

6° Diverses pièces de terre, affermées en détail, d'une contenance de..... 5 54 10

7° Une pièce de terre et pré, située au lieu dit la Boire-Lambault, contenant 1 87 94

8° Et enfin une autre pièce de terre, appelée le Clos-Léger ou le Pré-Maillet, d'une contenance de... 2 25 73

Total des contenance. 72 46 82
Les terres labourables sont de première classe.

Les prairies, situées dans la prée de la Vacherie et l'île du Siège, entre la Loire et l'ancienne route de Tours à Nantes, divisées entre les fermiers, sont aussi de qualité supérieure.

Toutes les terres, fermes et dépendances, constituant le domaine de Boumois, seront vendues en détail, de gré à gré, soit par corps de ferme, soit en subdivisant les fermes par petits lots, selon la demande des acquéreurs.

Ces derniers pourront entrer en jouissance de suite.

S'adresser pour traiter :

1° A MM. HUGUET et FOURIAU, propriétaires du domaine, et qui se trouveront au château de Boumois tous les dimanches, et à Saumur, à l'étude de M^e Chasle, notaire en cette ville, tous les samedis ;

2° Et audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (503)

Etude de M^e CHASLE, notaire à
Saumur.

A VENDRE
Par Adjudication,

ET SUR LICITATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 11 novembre 1855, à midi,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Duncan, n° 3, presqu'au coin de la rue des Basses-Perrières;

Cour, écurie, remise, jardin planté d'arbustes et d'arbres fruitiers en plein rapport.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. JUCHAULT-BERARD, rue d'Orléans, à Saumur,

Et audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (499)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1856,

La FERME DE MOYER, située communes de Verrye et des Tuffeaux. Bâtiments d'habitation et d'exploitation,

22 hectares de terre labourable ; 28 hectares de bois.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (508)

Etude de M^e DUTERME, notaire
à Saumur.

A VENDRE,

Une FERME, contenant 6 hectares en ouche, terres et prés, située commune de Saint-Lambert, près Saumur, affermée 1,000 francs, les impôts et les redevances en sus.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (489)

A VENDRE

Une PETITE MAISON, située à Bournand, commune de Bagneux, et VIGNE y adossée, contenant 33 ares.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (497)

4,000 francs

A PLACER A RENTE VIAGÈRE, SUR UNE TÊTE.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans. (492)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE. Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

A VENDRE

UNE GRANDE MAISON,

Nouvellement restaurée, avec cour, remise et écurie, située Grand'Rue, n° 12.

ET A CÉDER

UN ATELIER DE SERRURERIE, Existant depuis 40 ans.

S'adresser à M. Ch. PIETTE, ou à M^e LEROUX, notaire. (407)

A VENDRE

OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE, Une MAISON, rue du Puits-Neuf, occupée par M. Ricordeau, marchand bijoutier.

S'adresser à M. JUCHAULT père.

A CÉDER

UN MAGASIN DE ROUENNERIE

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. DESBORDES. (488)



MALADIES DES CHIENS.

La Poudre de Vatin, les guérit et les préserve. 1 fr. le paquet avec l'instruction. Pour expédition et le détail, à la pharmacie, rue de Poitou, 11, Paris; et chez les principaux pharmaciens et armuriers. Dépôt à Saumur, chez M. L'HERMITE, arquebuisier. (390)

Saumur, P. GODET, imprimeur.